

## Commune de Louppy sur Loison

### Contrat de location de la salle des fêtes

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Tél..... Email.....

Date du contrat :

Désire louer la salle des fêtes de Louppy sur Loison pour le.....

Nature de la manifestation .....

Prix : .....€

Un chèque de **caution de** ..... € devra être versé lors de la prise des clés.

**Pour les personnes extérieures à la commune, le règlement doit être effectué en espèces. Un reçu vous sera remis.**

**Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes et accepte le contrat de location** suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible.
- L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location. La location à la journée est de 10 h le matin à 10 h le lendemain.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et la représentante de la mairie devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement devant la salle des fêtes.
- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur et la gazinière seront laissés propres. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés devant la salle des fêtes, le ramassage des ordures se faisant le lundi à l'aube.
- Les bouteilles en verre seront déposées dans le container rue du Moulin.
- Il ne faut rien fixer au mur avec scotch, clou, ou punaises.
- Il est interdit de fumer dans la salle.

## Commune de Louppy sur Loison

- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.

- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Mme Sylvie FLEURY **de 18 h à 20 h au 03.29.88.14.04** la semaine précédant la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile et remettra une copie de son attestation d'assurance (*le cas échéant*) .

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre de M le Trésorier de la commune de Louppy sur Loison

Fait à Louppy sur Loison le.....

Lu et approuvé manuscrit,

Signatures

Le locataire,

Mme FLEURY Sylvie, Adjoint au Maire